

Projet de formation (Entreprise)

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos formations et nous espérons qu'OPTIMIC deviendra un partenaire privilégié de votre réussite.

Pour assister à l'une de nos formations inter-entreprises, veuillez compléter le bulletin d'inscription et le faxer au 03.84.79.24.38 ou nous l'envoyer par e-mail : optimic@optimic.com (1. bulletin par stage). Nous vous ferons parvenir ensuite une convention de stage vous confirmant votre inscription.

Plus tôt vous vous inscrivez ...

... moins vous dépenserez !!!



INSCRIPTION	>3 mois précédent la formation	>2 mois précédent la formation	>1 mois précédent la formation
REMISE	10 %	5 %	X
CADÉAU SUPPLÉMENTAIRE	SUPPORT OFFERT !	SUPPORT OFFERT !	SUPPORT OFFERT !

Calendrier de nos prochaines formations inter-entreprises

432 € HT par personne (2 jours)	Outlook Initiation Publisher initiation PowerPoint Initiation	22 et 23 septembre 2008 6 et 7 octobre 2008 20 et 21 octobre 2008
324 € HT par personne (2 jours)	Word initiation Excel initiation	3 et 4 novembre 2008 17 et 18 novembre 2008
432 € HT par personne (2 jours)	Word perfectionnement Excel perfectionnement	1er et 2 décembre 2008 15 et 16 décembre 2008
180 € HT par personne (1 jour)	Windows Vista Initiation Exploiter des images numériques	12 janvier 2009 13 janvier 2009

Plus d'informations à propos des programmes de formations sur notre site www.optimic.com : rubrique « [Prochaines formations](http://www.optimic.com) ».

Tarifs HT par personne

	-10 % + SUPPORT OFFERT !	-5 % + SUPPORT OFFERT !	SUPPORT OFFERT !	Tarif Normal (supplément support : 15 € HT)
OUTLOOK INITIATION (2 jours)	Inscription avant le 23/06/08 = 392 € par personne	Inscription entre le 24/06/08 et le 23/07/08 = 411 € par personne	Inscription entre le 24/07/08 et le 23/08/08 = 432 € par personne	Inscription au-delà du 23/08/08 = 432 € par personne
PUBLISHER INITIATION (2 jours)	Inscription avant le 08/07/08 = 392 € par personne	Inscription entre le 09/07/08 et le 07/08/08 = 411 € par personne	Inscription entre le 08/08/08 et le 06/09/08 = 432 € par personne	Inscription au-delà du 06/09/08 = 432 € par personne
POWERPOINT INITIATION (2 jours)	Inscription avant le 22/07/08 = 392 € par personne	Inscription entre le 23/07/08 et le 21/08/08 = 411 € par personne	Inscription entre le 22/08/08 et le 20/09/08 = 432 € par personne	Inscription au-delà du 21/09/08 = 432 € par personne
WORD INITIATION (2 jours)	Inscription avant le 06/08/08 = 292 € par personne	Inscription entre le 07/08/08 et le 05/09/08 = 308 € par personne	Inscription entre le 06/09/08 et le 04/10/08 = 324 € par personne	Inscription au-delà du 05/10/08 = 324 € par personne
EXCEL INITIATION (2 jours)	Inscription avant le 20/08/08 = 292 € par personne	Inscription entre le 21/08/08 et le 18/09/08 = 308 € par personne	Inscription entre le 19/09/08 et le 18/10/08 = 324 € par personne	Inscription au-delà du 19/10/08 = 324 € par personne



www.optimic.com

Bulletin d'inscription à une formation Inter-entreprises

■ **Entreprise**

Société : N° de Siret :
 Nom d'un représentant légal : Fonction :
 Nom du contact : Fonction :
 Téléphone : Fax :
 E-mail :
 Adresse :
 Code postal : Ville :

■ **Facturation**

Adresse de facturation (si différente) :
 Adresse d'envoi des convocations (si différente) :
 Prise en charge de la formation par un fonds de formation (OPCA, Agefos, ...) : oui | non
 Adresse de l'organisme :

■ **Stage**

Intitulé du stage :
 Date de début du stage : Durée du stage :

■ **Noms, prénoms et fonctions des stagiaires**

1
 2
 3

Prix total HT :
 Je souhaitesupport(s) de formation* :
 (*1 support offert par personne inscrite 30 jours précédant la date de formation – Sinon : 15 € HT)

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente

Date :

Cachet et signature :

Conditions générales de vente

PREAMBULE

Les présentes conditions sont valables jusqu'au 31 décembre 2006.

INSCRIPTION

L'inscription à une formation suppose que le client accepte le contenu du stage et qu'il s'engage à maîtriser les pré-requis. Dès réception de votre "fiche d'inscription", OPTIMIC validera votre inscription à une formation, sous réserve des pré-requis adéquats.

Dès lors, une convocation et une convention de formation vous seront automatiquement envoyées.

HORAIRES

Les formations d'OPTIMIC respectent les horaires suivants: 9h - 17h.

Ces horaires incluent l'accueil, les pauses café et déjeuner. Ces heures d'arrivée et de départ peuvent être modifiées sur demande du groupe et en accord avec le formateur.

LEU

Les formations ont généralement lieu à l'adresse :

OPTIMIC
 20, avenue Aristide Briand
 39100 DOLE

PRIX

Nos prix s'entendent hors taxes. Vos frais de transport, de repas et d'hébergement ne sont pas compris.

Les prix des formations inter-entreprises diffèrent selon la technicité de la formation. Ces tarifs sont valables pour une durée limitée, indiquée sur la grille tarifaire, qui est jointe au dossier d'inscription.

Tout projet de formation intra-entreprise ou d'atelier individualisé fait l'objet d'un devis spécifique.

FACTURATION ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Toute inscription est prise en compte à réception d'un acompte de 30 % du montant TTC de la formation. Cet acompte ne sera pas encaissé avant la date de début de la formation.

Une facture sera adressée au client après réalisation de la prestation.

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque à l'ordre d'OPTIMIC ou par virement bancaire, selon les instructions de paiement qui figurent sur votre facture.

Les factures sont payables à réception, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture.

Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- Des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis.
- L'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes.
- L'exigibilité immédiate des factures non échues.
- OPTIMIC se réserve alors le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans donner lieu à des dommages et intérêts pour le client.

ANNULATION ET REPORT

Du fait d'OPTIMIC :

Si un stage enregistré un nombre insuffisant d'inscriptions ou en cas de force majeure, OPTIMIC se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session.

Dans ce cas, le client peut soit reporter l'inscription à une autre session de son choix, soit annuler sa demande d'inscription, dans quel cas son chèque d'acompte lui sera retourné.

Les stagiaires déjà inscrits seront prévenus au plus tard huit jours ouvrables avant la date initialement prévue.

OPTIMIC ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation du stage, ou à son report à une date ultérieure.

Du fait du client :

Toute annulation d'inscription doit être signalée par écrit au plus tard huit jours ouvrables avant la date de début de la formation.

Un stagiaire inscrit peut être remplacé par une autre personne avant le même profil et les mêmes besoins en formation. Néanmoins, OPTIMIC devra être averti avant le début de la formation.

En cas d'annulation trop tardive (moins de huit jours avant le début de la formation), OPTIMIC se réserve le droit de facturer au client à titre d'indemnité forfaitaire :

50% du montant du stage pour une annulation intervenant entre quatre et huit jours avant le début de la formation.

100% du montant du stage pour une annulation intervenant moins de quatre jours avant le début de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le bulletin d'inscription

Il fait office de bon de commande et engage le client.

La convention de formation professionnelle continue

Elle est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner à OPTIMIC signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Cette convention ouvre le droit d'imputer les coûts de formation au budget annuel de formation continue de l'entreprise (en application du livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R.950-1 et suivants de ce livre).

L'attestation de présence

Elle est signée par les stagiaires chaque jour de formation.

L'attestation de stage

Elle est établie en fin de formation.

La facture

Elle est adressée à l'issue de la formation.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La législation relative aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle s'applique à tous les documents et supports remis, par OPTIMIC, durant la formation.

Conformément aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957: "Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droits ou ayants-cause est illicite".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal.

PUBLICITÉ

Le client autorise OPTIMIC à citer son nom en référence.